

**POUR DECISION**

TROISIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Date et ordre du jour de la Conférence internationale du Travail**Date de la 98^e session (juin 2009) de la Conférence internationale du Travail**

1. A sa 298^e session (mars 2007), le Conseil d'administration a décidé que la 98^e session (2009) de la Conférence internationale du Travail se tiendrait à Genève¹, sans en fixer la date pour pouvoir tenir compte des décisions relatives à la structure de la Conférence, qu'il devait prendre lors de sessions ultérieures, sur la base des recommandations de son Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail. Par ailleurs, depuis quelques années, il est d'usage de n'arrêter la date qu'une fois celle de l'Assemblée mondiale de la santé fixée par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé.
2. En novembre 2007, le Conseil d'administration a décidé que la structure mise en place pour la 96^e session de la Conférence en juin 2007 devrait aussi être conservée pour la 97^e session de la Conférence, en juin 2008. En mars 2008, le Conseil d'administration a en outre décidé que sa 302^e session se tiendrait dans l'après-midi du 13 juin 2008, immédiatement après la clôture de la 97^e session de la Conférence. Cette décision a toutefois été adoptée à la condition, posée par le Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail, qu'elle «ne préjuge en rien de la décision qui pourrait être prise quant à la date du Conseil d'administration lors de prochaines sessions de la Conférence»².
3. Les dates proposées pour la 98^e session de la Conférence internationale du Travail dans le programme des réunions pour 2009³ reflètent la structure adoptée pour les 96^e et 97^e sessions, ainsi que la décision prise par le Conseil d'administration quant à la date de sa 302^e session, en juin 2008. En outre, elles tiennent compte des dates de l'Assemblée mondiale de la santé de 2009, telles qu'adoptées par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé.

¹ Document GB.298/2.

² Document GB.301/9.

³ Document GB.303/Inf.1.

- 4. Le Conseil d'administration souhaitera sans doute décider que la 98^e session de la Conférence internationale du Travail se tiendra du 3 au 19 juin 2009 et de reporter à mars 2009 la décision définitive quant à la date de sa 305^e session, en juin 2009.***

Genève, le 24 octobre 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 4.